



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 13 décembre 2005 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les Conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton

Directeur-général, Greffier et Trésorier : Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

Mme Madeleine Girard Devin signale avoir déposé sa formule de déclaration des intérêts pécuniaires, ce que confirme M. Daniel Dufour, directeur général tout en l'exhibant.

05-12-154

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-12-155

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES TENUES LES 22 ET 28 NOVEMBRE 2005**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Larouche
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE les procès-verbaux relatifs aux assemblées du 22 et du 28 novembre 2005 soient et sont acceptés tels que rédigés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-12-156

4.- **ADOPTION DES COMPTES – NOVEMBRE 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de novembre 2005 s'élevant à 285,654.96\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période s'élevant à 63,481.91\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-12-157

5.- **RÉSOLUTION – DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION APPLICABLES À L'EXERCICE FINANCIER 2004**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec doivent déposer avant le 31 décembre 2005 les indicateurs de gestion obligatoires applicables à l'exercice financier 2004;

CONSIDÉRANT QUE ces indicateurs de gestion permettent aux organismes municipaux de rendre compte aux citoyens de la performance relative à toute activité de leur administration;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais confirme le dépôt des indicateurs de gestion applicables à l'exercice financier 2004 et demande d'en publier le contenu dans la prochaine édition de la tribune chapaisienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-12-158

6. **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Tournoi invitation interrégional de Chapais (10^e édition) : montant de la location de la glace pour la période du jeudi au dimanche inclusivement.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



05-12-159

7.- **RÉSOLUTION – APPROBATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006 – OMH DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit participer au financement d'une partie du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a produit en date du 18 novembre 2005 un rapport d'approbation des budgets approuvés pour l'exercice financier 2006;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Larouche
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accepte et approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation pour l'exercice financier 2006 telles qu'approuvées par la Société d'Habitation du Québec, prévisions budgétaires se résumant comme suit :

REVENUS	45,281\$
DÉPENSES	94,417\$
DÉFICIT ANTICIPÉ	49,136\$

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 4,914\$ à même les prévisions budgétaires municipales de l'exercice financier 2006 pour couvrir 10% du déficit anticipé par l'Office Municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-12-160

8.- **RÉSOLUTION – MANDAT – CONCEPT OPTIMUM INC. – PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉCOLE NO 1**

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation préliminaire réalisée par la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte, démontre la possibilité de rénover l'école no 1 de façon à répondre aux besoins des futurs utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, a approuvé en date du 14 novembre 2005 le règlement d'emprunt no 05-367 de la Ville de Chapais décrétant un emprunt de 1,236,500.00\$ destiné notamment à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le projet de garderie privée à places subventionnées doit être opérationnel au plus tard le 31 mars 2006 sous peine de se voir retirer les places ainsi allouées;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille, des aînés et de la condition féminine doit approuver les plans destinés à l'implantation du service de garderie avant de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais mandate la firme Concept Optimum inc. afin notamment de réaliser les plans et devis et afin d'assurer la surveillance de travaux spécialisés en regard du projet de rénovation de l'école no 1 suivant les termes de sa proposition de services transmise en date du 22 novembre 2005;



QUE la Ville de Chapais réserve des crédits budgétaires maximum de 21,300.00\$ plus taxes pour la réalisation du mandat susmentionné;

QU'advenant un coût réel de projet inférieur aux estimations de l'architecte (465,473\$), les honoraires professionnels cumulatifs réservés à l'entreprise ci-haut mentionnée de même qu'à l'architecte soient et sont révisés à la baisse suivant les méthodes de calcul normalement appliquées par les ordres professionnels impliqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-12-161

9.-

RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉCOLE NO 1

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, a approuvé en date du 14 novembre 2005 le règlement d'emprunt no 05-367 de la Ville de Chapais décrétant un emprunt de 1,236,500.00\$ pour le projet de rénovation d'immeubles communautaires et sportifs dont l'école no 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet de garderie privée à places subventionnées doit être opérationnel au plus tard le 31 mars 2006 sous peine de se voir retirer les places ainsi allouées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Daniel Dufour, directeur-général, à lancer un appel d'offres public pour réaliser le projet de réfection de l'école no 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-12-162

10.-

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT – CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN – SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des équipements informatiques de l'Hôtel de Ville arrive à échéance en date du 31 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat permet d'assurer le maintien de l'équipement en bon état de fonctionnement incluant un service d'entretien correctif sur appel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit s'assurer d'un soutien technique pour ses programmes informatiques opérant sur l'ordinateur;

CONSIDÉRANT QUE le soutien technique vise le bon fonctionnement des programmes informatiques et à résoudre les problèmes tels que :

- Problème d'opération
- Problème d'Environnement
- Expansion des fichiers
- Correction et amélioration des programmes
- Mise à jour des programmes selon des normes du ministère

CONSIDÉRANT QUE le contrat de soutien technique proposé par la firme PG Systèmes d'information permet un nombre satisfaisant d'interventions (15 heures pour les progiciels de gestion financière et 15 heures pour les progiciels d'évaluation foncière) auprès de l'équipe de soutien technique;



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du renouvellement du contrat d'entretien des équipements informatiques tel que transmis par l'entreprise PG Systèmes d'information en date du 9 septembre 2005, contrat affichant des obligations financières annuelles de 1, 496.65\$ plus taxes;

DE CONCLURE avec la firme PG Systèmes d'information le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels qui couvre la période du 1 janvier au 31 décembre 2006 et qui prévoit des frais de soutien annuels de 4,715.00\$ plus taxes auxquels s'ajoute le contrat d'entretien et de soutien pour la visionneuse intégrée au coût de 210.00\$ plus taxes;

D'AUTORISER M. Daniel Dufour, directeur général, greffier et trésorier à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujet couvert par M. le conseiller Pascal Dion : états financiers de la Corporation de développement économique de Chapais

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Lachance : 1- projet d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable 2- projet de rénovation du curling.

Sujet couvert par Mme la conseillère Lucie Tremblay: première rencontre de la SADC Chibougamau Chapais inc.

Sujet couvert par Mme la conseillère Denise Larouche : transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James

Sujet couvert par M. le conseiller Christian Breton : période d'ouverture de la bibliothèque de Chapais

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Girard Devin : 1- système de chauffage du centre multiservices 2- Somme d'argent consentie à la Corporation de développement économique de Chapais lors de la dernière séance du conseil 3- remerciements à la population pour avoir témoigné leur confiance lors des dernières élections municipales 4- transmission de vœux pour les fêtes

Sujets couverts par M. le maire Jacques Bérubé : 1- énumération des sommes reçues et à recevoir d'Hydro-Québec en compensation du projet Eastmain 1A et détails sur l'utilisation de ces sommes dans la réfection de l'infrastructure bâti et dans le développement économique. 2- importance de la diversification économique dans le contexte de la rationalisation d'opérations industrielles entraînant la fermeture d'industries traditionnelles telles que l'usine Domptar à Lebel-Sur-Quévillon.

QUESTIONS DU PUBLIC

Informations demandées à propos des élections fédérales.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par M. le conseiller Gilles Lachance et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 décembre 2004 à 19:00 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire	Jacques Bérubé
Mesdames les Conseillères	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers	Pascal Dion Gilles Lachance Christian Breton Gilles Gamache
Directeur-général, Greffier et Trésorier :	Daniel Dufour

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

04-12-195

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue.

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

D'OUVRIR l'assemblée sur la base de l'ordre du jour déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-12-196

2.- **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-365 –
RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET DE
LA VILLE DE CHAPAIS, L'IMPOSITION DE TAXES
FONCIÈRES GÉNÉRALES À DIVERS TAUX, DES TAXES
SPÉCIALES, DES COMPENSATIONS ET/OU DES
TARIFICATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES
SPÉCIFIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2005**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. c.c.-19), la Municipalité doit, entre le 15 novembre 2004 et le 31 décembre 2004, préparer et adopter son budget pour l'exercice financier 2005;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 485 de la Loi sur les Cités et Villes, la municipalité peut imposer une taxe foncière pour l'exercice financier 2005;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 485 de la Loi sur les Cités et Villes et de la section III.4 du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Ville de Chapais peut imposer des taxes foncières à des taux différents selon les catégories;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 413 (par. 10 et 22), 432 (par.4), 435 et 439 de la Loi sur les Cités et Villes, la municipalité peut



imposer des taxes foncières spéciales pour la fourniture de services municipaux spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal entend se prévaloir de ces dispositions ainsi que d'autres dispositions applicables afin de pouvoir répondre aux obligations financières de l'exercice financier 2005;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance régulière du conseil tenue le 9 novembre 2004 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

D'ADOPTER le règlement no 04-365 concernant l'adoption du budget de la ville de Chapais, l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2005.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Questions portant sur la composition du budget à savoir si les prévisions budgétaires tiennent compte des retombées financières relatives aux aménagements d'Hydro-Québec.

Commentaires sur l'apport financier à la Corporation de développement économique de Chapais.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Pascal Dion appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Dir.-général, Greffier et Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 décembre 2004 à 19h30 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les conseillers	Gilles Lachance Pascal Dion Christian Breton Gilles Gamache
Directeur-général, Greffier et Trésorier	Daniel Dufour

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

04-12-197

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

D'OUVRI la présente assemblée sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-12-198

2.- **RÉSOLUTION - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2005-2006-2007**

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisation de la Ville de Chapais élaboré par M. Daniel Dufour, directeur-général, greffier et trésorier pour la période 2005-2006-2007 se détaille comme suit :

<u>Projet</u>	<u>Année 2005</u>	<u>Année 2006</u>	<u>Année 2007</u>	<u>Total</u>
Cric à air		1,800		1,800
Presse hydraulique		6,900		6,900
Balance électronique	4,800			4,800
Fourche pour chargeur	9,800			9,800
Treuil à transmission		2,600		2,600
Contrôle énergétique – aréna		26,000		26,000
Toile thermique – piscine		14,000		14,000
Rampe – piscine	4,000			4,000
Réfection réseau d'aqueduc	4,776,000	4,776,000		9,552,000
Assain. des eaux usées			6,850,000	6,850,000
Système de filtration – piscine	46,200			46,200
Réfection – Club de curling		90,000		90,000
Fournaise – garage mun.	20,000			20,000
Balai hydraulique	25,000			25,000



Étayage de tranchées	12,000			12,000
Vestiaire – piscine		10,700		10,700
Équipements communic.	10,000			10,000
Système chauffage – Multis.	10,000			10,000
Réfection école no 1	152,000			152,000
Réfection Centre sportif		200,000		200,000
Bandes aréna		91,100		91,100
TOTAL	5,069,800\$	5,219,100\$	6,850,000\$	17,138,900\$

CONSIDÉRANT que les prévisions ci-dessus énumérées traduisent les orientations de développement qu'entend se donner le Conseil Municipal pour les années 2005-2006-2007

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE le programme triennal d'immobilisation de la Ville de Chapais pour les exercices financiers 2005-2006-2007 se chiffrant à 17,138,900\$ soit et est adopté tel que lu et rédigé.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Questions relatives au projet d'amélioration des infrastructures de traitement et de distribution d'eau potable et sur la santé financière de la municipalité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton, appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Dir-général, Greffier et Trésorier